



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

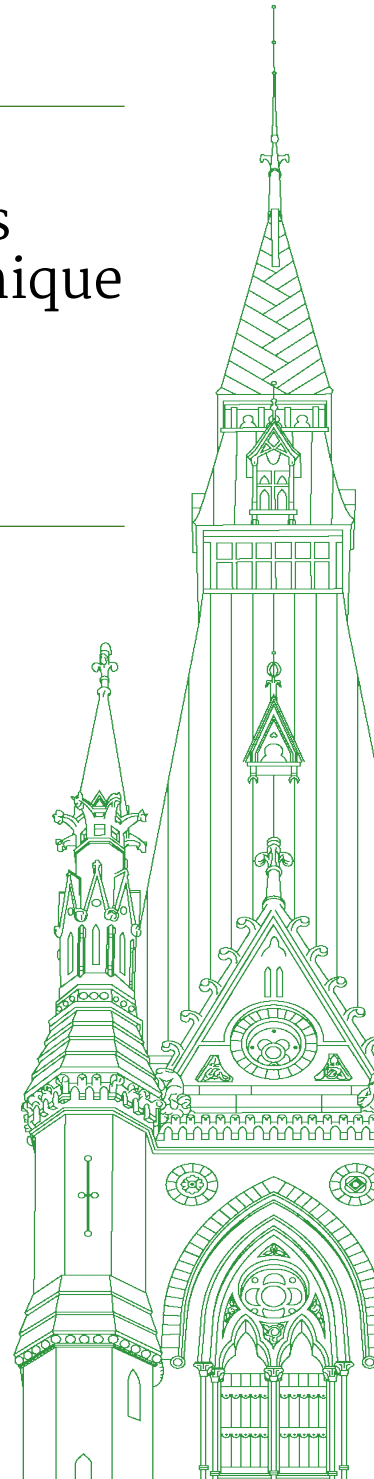
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 021

Le mercredi 3 décembre 2025

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mercredi 3 décembre 2025

• (1630)

[Traduction]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)):
Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 21^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(3)h du Règlement et à la motion adoptée le mercredi 17 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur les défis que posent l'intelligence artificielle et son encadrement.

J'aimerais accueillir les témoins d'aujourd'hui.

Nous accueillons M. Frédéric Gonzalo, consultant, conférencier, formateur en marketing numérique et intelligence artificielle, sur Zoom. Bienvenue.

Nous accueillons également Mme Vass Bednar, directrice générale de l'Institut bouclier canadien pour la politique publique.

Bienvenue de nouveau au Comité. Vous étiez ici il y a un an aujourd'hui. Nous célébrons un anniversaire. N'est-ce pas merveilleux?

Nous accueillons M. Matthew da Mota, chercheur principal en politiques de l'Institut bouclier canadien pour la politique publique. Bienvenue.

Avant que vous ne commenciez, j'ai décidé aujourd'hui de regrouper les trois témoins. Nous avons une heure et demie. Si le Comité souhaite prolonger un peu la séance, nous pourrions avoir plus de temps. Dans l'état actuel des choses, nous terminerons vers 18 heures environ.

Monsieur Gonzalo, je vais commencer par vous, et vous avez jusqu'à cinq minutes pour vous adresser au Comité.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Frédéric Gonzalo (consultant, conférencier, formateur en marketing numérique et intelligence artificielle, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Merci de m'avoir invité à contribuer à cette réflexion essentielle sur les défis que pose la réglementation de l'intelligence artificielle.

Depuis plus de 30 ans maintenant, j'accompagne des petites et moyennes organisations, particulièrement dans les secteurs du tourisme, de la culture, de l'enseignement privé et des services municipaux, au Québec et à l'international. Souvent, ce sont des entre-

prises de moins de 100 employés qui souhaitent adopter l'intelligence artificielle pour gagner en efficacité, mais qui ne savent pas toujours par où commencer, quoi utiliser, ni quels risques éviter.

Le premier constat que je fais, c'est que l'incertitude réglementaire crée de la paralysie. Les PME n'ont pas d'équipes juridiques ni de spécialistes en cybersécurité. Elles veulent bien faire les choses, mais elles ne comprennent pas toujours concrètement ce qui est permis, ce qui est déconseillé ou ce qui pourrait devenir non conforme. Un cadre trop technique ou trop rigide risque donc de creuser une fracture numérique entre les organisations qui ont les moyens d'avancer et les autres.

Deuxièmement, je constate qu'il doit exister un équilibre entre la protection des renseignements personnels et l'innovation. Aujourd'hui, les PME utilisent des outils comme ChatGPT, Gemini ou Canva AI sans savoir exactement comment leurs données sont traitées. Les politiques changent rapidement, les interfaces évoluent, et il est difficile pour elles de suivre le rythme. Un ensemble de lignes directrices canadiennes simples, visuelles et adaptées aux petites organisations sur le consentement, l'anonymisation et la minimisation des données serait extrêmement utile.

Troisièmement, le défi majeur reste la littératie numérique. Depuis plusieurs années, j'offre chaque mois des formations en intelligence artificielle à des gestionnaires, organismes municipaux, artistes, restaurateurs et hôteliers. Partout, je constate le même phénomène: l'engouement est réel et immense, mais les connaissances pratiques sont faibles. Les employés utilisent l'intelligence artificielle dans leur vie personnelle, mais rarement dans un cadre structuré au travail. Sans formation ni accompagnement, l'intelligence artificielle risque d'être mal utilisée, voire de ne pas être utilisée du tout.

Quatrièmement, la transformation des moteurs de recherche en moteurs d'intelligence artificielle crée un nouveau défi de découvrabilité numérique. Les entreprises se demandent désormais comment être visibles dans ChatGPT, Perplexity ou Gemini, et comment leur contenu est cité ou non cité par ces plateformes. L'absence de transparence complique la tâche des PME, qui veulent simplement exister dans cet écosystème en évolution.

Enfin, il faut un cadre de conformité proportionné. L'intelligence artificielle que les PME utilisent aujourd'hui sert principalement à rédiger un texte, répondre à un client, automatiser une tâche administrative ou créer un visuel. Ce sont des usages à faible risque. La réglementation devrait donc être graduée: lourde et stricte pour les systèmes à impact sociétal, mais simple, pragmatique et accessible pour les usages courants des petites organisations.

En résumé, les PME veulent adopter l'intelligence artificielle, mais elles ne veulent pas être laissées seules. Elles ont besoin d'un cadre clair, d'un accompagnement adéquat et d'outils adaptés à leur réalité. La réglementation doit protéger les citoyens tout en permettant aux petites organisations du pays d'innover, de rester compétitives et de tirer pleinement avantage de cette révolution technologique.

Je vous remercie. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1635)

Le président: Merci de votre présentation, monsieur Gonzalo.

Je cède maintenant la parole à Mme Bednar.

[Traduction]

Madame Bednar, vous avez jusqu'à cinq minutes pour vous adresser au Comité. Allez-y, s'il vous plaît.

Vasiliki Bednar (directrice générale, Institut bouclier canadien pour la politique publique): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés.

Permettez-moi de me présenter brièvement; je suis la directrice générale de l'Institut bouclier canadien pour la politique publique et co-auteur du livre *The Big Fix: How Companies Capture Markets and Harm Canadians*, la solution radicale: comment les entreprises s'emparent des marchés et nuisent aux Canadiens. Mon travail porte sur le pouvoir de marché, la technologie et la souveraineté économique.

Mon collègue, M. Matthew da Mota m'accompagne aujourd'hui. Son travail consiste à étudier comment les technologies façonnent les environnements informatiques et de connaissances, en particulier l'IA et les conséquences pour la sécurité nationale et la souveraineté. Il est également un acteur de premier plan dans le domaine de la normalisation de l'IA au Canada. Vous avez dû entendre qu'il s'agit de sa première comparution devant le Comité; j'espère que ce ne sera pas la dernière.

Depuis près d'une décennie maintenant, le Canada envisage sérieusement d'encadrer l'IA; et pourtant, pendant que nous débattons principalement de la protection des renseignements personnels, du consentement et des cadres de collecte de données, l'IA ne nous a pas attendus. Elle n'a pas non plus attendu les entreprises. Les technologies sont déjà déployées et façonnent les marchés, la culture et les résultats économiques en temps réel.

Jusqu'à présent, dans une grande partie du débat sur la réglementation, on a principalement considéré l'IA comme un problème de gouvernance des données. Cette approche est importante, mais elle n'est pas suffisante, parce que ce à quoi nous faisons face aujourd'hui n'est ni spéculatif ni hypothétique. C'est un défi actuel en matière de déploiement. Nous réglementons des cas d'utilisation réels, du moins, c'est ainsi que nous pensons devoir commencer à aborder cette question.

Voici quelques-uns des sujets que nous avons étudiés à l'Institut. Il existe des productions musicales et culturelles générées par l'IA qui ne peuvent être distinguées de manière fiable sans divulgation. Plus tôt dans la journée, à Little Victories, j'ai été surprise d'apprendre que mon café était commandité par Spotify. Je me demande pourquoi. Il y a une tarification algorithmique et personnalisée au chapitre du logement, des courses, des billets, de l'assurance et autre. Les systèmes de paiement autonomes et agentiques com-

mencent à effectuer des transactions sans intervention humaine directe. Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir du commerce en ligne et la découvrabilité des entreprises, grandes et petites?

Aucun de ces défis ne correspond directement, clairement ou parfaitement à un simple cadre en matière de protection des renseignements personnels et de consentement. Ils concernent la gouvernance du marché. Ils combinent la protection des consommateurs, la concurrence, la main-d'œuvre et la surveillance financière. Ils concernent l'exercice du pouvoir au moyen de systèmes automatisés dans la vie quotidienne. Si aujourd'hui, en tant que pays, nous avons des lacunes, c'est surtout parce que nous avons hésité à prendre clairement position sur l'utilisation de l'IA et sur les restrictions qui devraient peut-être lui être imposées dans la pratique.

Permettez-moi de parler plus en détail de ces trois cas d'utilisation concrète.

Le premier concerne la culture dans le contenu canadien. Vous savez que le Canada a récemment mis à jour ses lignes directrices culturelles canadiennes, son cadre, pour préciser que tout le contenu généré par l'IA n'est pas considéré comme du contenu canadien, mais nous n'avons pas fait l'effort de préciser quel contenu généré par l'IA devrait être considéré comme tel. De quoi s'agit-il, comment devrait-il être désigné? Comment doit-on protéger les créateurs humains dans les marchés qui sont aujourd'hui saturés par la production synthétique? Nous avons un vide réglementaire dans l'un des domaines nationaux les plus délicats en matière de souveraineté.

Le deuxième porte sur la tarification algorithmique. Les systèmes de tarification automatisée façonnent et transforment la location, la billetterie, les courses, le crédit à la consommation, et toutes sortes de choses. La prochaine étude du Bureau de la concurrence dans ce domaine est un pas en avant décisif. L'enjeu à ce chapitre est non simplement la discrimination par les prix, mais également la normalisation de l'extraction optimisée par des machines à grande échelle dans les ménages. Nous nous soucions du coût de la vie au Canada. Nous devons nous soucier de cette pratique.

En ce qui concerne le troisième cas, j'aimerais simplement parler des paiements et de l'autonomie financière. Étant donné que les systèmes de l'IA commencent à effectuer des transactions de manière autonome, ce qui est intéressant du point de vue de la protection des consommateurs et de la concurrence, il faut se demander si les principes actuels énoncés dans la Loi sur les banques, comme l'équité, la non-discrimination, l'explicabilité et la surveillance réglementaire s'appliquent. Si les machines effectuent des transactions, les attentes en matière de gouvernance doivent alors suivre ces transactions, et non pas l'interface.

Je soulignerais également un élément de prudence dans le contexte économique général. On nous dit que l'IA sauvera notre baisse de productivité, seulement si son adoption se fait assez rapidement, pourtant les preuves à cet égard demeurent très contradictoires. Les déploiements échouent dans de nombreuses entreprises. Certaines études contrôlées montrent qu'il y a des pertes de productivité plutôt que les gains promis.

Oui, l'IA peut bien transformer des secteurs de notre économie, mais ce serait une erreur de fonder toute la stratégie de croissance du Canada sur des hypothèses non vérifiées. Si l'on fait des promesses excessives et qu'on ne les tient pas, le public va payer le prix deux fois, une fois par des marchés du travail perturbés et une autre fois par l'affaiblissement des mesures de protection des consommateurs.

Pour conclure, l'encadrement de l'IA ne peut pas essentiellement rester cantonné aux débats en amont sur la seule collecte des données. Nous devons réglementer le pouvoir en aval qui est déjà observable, la façon dont les systèmes façonnent et transforment les prix, les salaires, les transactions, la culture, l'information et l'accès aux possibilités. La technologie est à l'œuvre, et la question qui se pose au Comité est de savoir si la gouvernance peut rattraper son retard.

Merci. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

• (1640)

Le président: Merci, madame Bednar. J'apprécie votre déclaration préliminaire.

Nous allons commencer notre série de questions de six minutes.

M. Barrett va donner le coup d'envoi.

Monsieur Barrett, allez-y.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Madame Bednar, d'après vous, en tant que personne qui étudie les défaillances du marché numérique et la gouvernance, quelle est la plus grande faiblesse structurelle dans la stratégie actuelle du Canada en matière d'IA, et quelles en sont les conséquences sur la responsabilité publique et sur notre souveraineté économique?

Vasiliki Bednar: Merci de cette question aussi excellente que difficile.

Je pense que notre grande faiblesse dans l'ensemble tient au fait qu'il est très évident que nous faisons très attention à ne pas entraver ou empêcher l'innovation.

En 1999, les États-Unis ont pris une position de principe explicite sur l'innovation sans permission préalable que le Canada a reprise tacitement. Nous avons dit: « Prenons du recul. Lâchons les commandes. Tentons tout et n'importe quoi. » Aujourd'hui, la plupart du temps, nous essayons de réparer les pots cassés. C'est pourquoi il est si difficile pour nous de proposer un programme ambitieux en matière de responsabilité des grandes sociétés de technologie.

Notre plus grande contrainte, c'est la tension découlant de l'impression que toute intervention sur le marché en matière de gouvernance et d'encadrement est perçue ou interprétée comme un obstacle à l'innovation et à la croissance subséquente.

Michael Barrett: À quoi cela doit-il ressembler? À quoi devrait ressembler cet encadrement?

Avez-vous eu l'occasion de voir une des précédentes séances du Comité ou d'entendre les témoignages de notre dernière réunion, par exemple?

Vasiliki Bednar: Non; nous avons jeté un coup d'œil aux personnes qui allaient comparaître ainsi qu'aux entreprises et à leur parcours.

Michael Barrett: Ce n'est pas un travail obligatoire, mais j'encourage tous les Canadiens à suivre régulièrement les délibérations du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

• (1645)

Vasiliki Bednar: Bien sûr.

Michael Barrett: Cependant, la question que j'ai posée à d'autres témoins porte sur le défi, ou l'instinct, de réglementer et d'encadrer les choses autant que possible et d'empêcher le train fou de la superintelligence artificielle de dérailler, et tout ira alors pour le mieux.

Bien sûr, cela doit être fait en collaboration avec des pays semblables ou dans le cadre d'une entente mondiale, mais s'il y a d'autres acteurs — disons des mauvais acteurs — qui sont les États qui parrainent actuellement les cyberattaques contre le Canada, comment peut-on équilibrer la réglementation tout en progressant? Je pense que nous allons devoir déployer l'IA sous une forme ou une autre afin de nous défendre contre les armes de l'IA.

Vasiliki Bednar: Historiquement, nous avons essayé, dans une mesure législative, de réglementer à la fois la composition de ces systèmes et leur application. On peut considérer cela comme une occasion de faire le tri parmi ces réflexions, et c'est pourquoi nous proposons d'utiliser des cas d'utilisation pour comprendre où et comment cette technologie perturbe les gens ou les induit en erreur. Pourquoi n'arrivons-nous pas à comprendre où cela se trouve et comment cela fausse les marchés?

Le deuxième défi fondamental pour le Canada est de comprendre comment, dans le cadre d'accords commerciaux complémentaires, le chapitre numérique de l'ACEUM nous empêche de réaliser ce que beaucoup de gens aimeraient nous voir faire, comme imposer la résidence des données ou vérifier les algorithmes afin d'essayer de même commencer à les comprendre. Nous ne pouvons pas le faire parce que nous sommes limités. En attendant de voir ce que nous pouvons faire en matière d'interprétation, de compréhension, d'appréciation, de gouvernance ou de droit de surveiller et de vérifier ces systèmes algorithmiques, nous ne sommes pas actuellement en mesure de le faire.

Michael Barrett: À quoi devraient ressembler les réformes institutionnelles qui protégeraient notre surveillance de l'IA, en tant que pays, contre les cycles politiques, le manque d'uniformité ou, disons, le déficit de connaissances au niveau politique?

Par exemple, un ministre responsable de l'Intelligence artificielle est une nouvelle chose, quel est donc le mandat de ce ministre? De quoi ce ministère est-il responsable?

Cela va évoluer, changer, entrer dans le cycle et finir par en sortir en fonction des changements touchant le ministère et le Cabinet fédéral. Comment peut-on se protéger contre la nature cyclique de l'élément politique afin d'avoir une réglementation uniforme et stable?

Vasiliki Bednar: Je me demande si l'on veut commencer par le principe d'être informé lorsqu'un système est utilisé ou déployé ou, par exemple, quand on interagit avec un robot conversationnel dans les entreprises et les administrations. C'est un peu comme « Hé vieux, où est mon réacteur dorsal? » pour ce qui est de ce qu'on va obtenir avec l'IA.

Nous avons de nombreux robots conversationnels. C'est intéressant, et cela peut permettre de réaliser des économies au chapitre du service client. Si l'on met cela de côté, un robot conversationnel devrait-il pouvoir, franchement, tromper les gens ou se faire passer pour un humain? Cela peut être très perturbant pour les gens. Quand je crois clavarder avec Mark de Canadian Tire ou quelqu'un d'autre, c'est avec un système informatique.

Quand on clavarde avec le robot conversationnel du gouvernement du Canada, et qu'on lui pose des questions sur le système d'immigration, on pourrait penser que l'on parle à un agent ou quelque chose de ce genre. Encore une fois, il s'agit de ce principe. Actuellement, nous ne sommes pas informés la plupart du temps. C'est pour cela que j'ai parlé de la musique. L'audio synthétique rend pratiquement impossible la détection d'une fausse chanson. Je sais, ça fait... suer.

Michael Barrett: Merci.

Le président: Merci. Je suis sûr que « ça fait... suer » sera consigné dans les bleus. Vous pouvez le dire. Il n'y a pas de problème.

[Français]

Monsieur Sari, vous avez la parole pour six minutes.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup aux témoins que nous entendons aujourd'hui. J'ai trouvé leurs présentations à la fois percutantes et très intéressantes. Elles s'alignent vraiment sur l'étude menée par le Comité, qui est d'autant plus pertinente que nous sommes dans une période charnière où nous devons à la fois protéger les citoyens et les citoyennes et nous assurer de ne pas nuire à l'évolution de l'économie numérique dans notre pays. Il faut dire que le Canada est un pionnier dans ce domaine. Cet élément est très important.

Les témoins ont surtout parlé de culture et d'intelligence artificielle générative, notamment de création de musique ou de contenus qui pourraient être artistiques ou culturels.

Quand on parle de mettre en place des mécanismes de contrôle, j'ai le questionnement suivant: devrait-on avoir des mécanismes de contrôle qui régissent le développement des systèmes en ce qui concerne l'apprentissage, l'entraînement des systèmes et les grands modèles de langage, soit les LLM, ou bien devrait-on avoir des mécanismes pour contrôler l'usage, puisque les citoyens et les citoyennes peuvent utiliser cette technologie présentement?

Quand on parle de mécanismes de contrôle, de quoi parle-t-on? S'agit-il de contrôle dans une approche de comportement personnel ou dans un cadre organisationnel public?

La question s'adresse à tous les témoins.

D'abord, est-il faisable de faire un contrôle des systèmes? Si oui, dites-nous comment nous pourrions le faire.

• (1650)

Le président: M. Gonzalo pourrait répondre en premier à la question.

Frédéric Gonzalo: C'est une excellente question.

Sans être un expert en réglementation, je pense que, dans un contexte de plateformes mondiales, le Canada a un rôle à jouer dans le contrôle qui peut être fait sur le plan de l'utilisateur.

Il sera très difficile de voir comment vous allez pouvoir mettre en place des mécanismes de contrôle avec OpenAI, Anthropic ou les autres firmes, comme Microsoft. Dans ce contexte, il n'est pas facile de mettre au pas les entreprises. Au cours des dernières années, on a essayé de le faire avec Google et Meta. Je pense que c'était dans le cadre de l'ancien projet de loi C-18. Dans l'idéal, est-ce quelque chose qu'on voudrait faire? C'est peut-être le cas, mais je pense que la faisabilité ne serait pas facile.

Par contre, là où on a une emprise, c'est sur la façon de contrôler l'utilisation. On peut à tout le moins définir le périmètre du terrain de jeu dans lequel les consommateurs, les commerçants et les citoyens peuvent utiliser ces outils.

C'était un peu le propos de mon allocution: il faut définir jusqu'où on va et ce qu'on permet. On doit aussi éduquer les gens sur les choses qu'on peut faire ou qu'on ne peut pas faire ou qu'on ne devrait pas faire. Je pense que c'est là qu'il y aurait un rôle à jouer.

C'est ma perspective sur la chose.

[Traduction]

Le président: Je ne sais pas qui veut répondre à cela, Mme Bednar ou M. da Mota.

Vasiliki Bednar: Je dirais que, avec l'application d'éléments génératifs — pour revenir à la culture —, nous constatons également que ce n'est pas quelque chose que les marchés recherchent vraiment. On a récemment annoncé sur iHeartRadio que les musiques qui ont une composante synthétique ou qui sont produites synthétiquement ne seront plus diffusées. Nous avons vu pendant les Oscars que les cinéphiles étaient offusqués par le fait que quelqu'un ait reçu un cours de technique vocale synthétique ou en arrière-plan d'un film.

Encore une fois, on commence à voir, en dehors d'une réglementation plus officielle, ce que les marchés et les gens veulent et ne veulent pas. En ce qui concerne l'application de ce contenu, je pense qu'il est très important de faire attention, parce que nous avons une responsabilité. Les gouvernements ont la responsabilité de faire des choses difficiles.

C'est pourquoi le gouvernement s'est également penché sur les droits d'auteur, l'IA et la création de valeur. Je sais que des entreprises comme OpenAI veulent nous faire croire qu'il est très difficile de les gouverner, mais cela ne doit pas nécessairement être ainsi.

[Français]

Abdelhaq Sari: J'aimerais continuer à parler d'OpenAI, mais j'ai une autre question à vous poser, cette fois sur la culture québécoise.

Je crois énormément dans l'éducation pour relever plusieurs défis que peut vivre la société. Il faut éduquer les citoyens et les citoyennes sur l'intelligence artificielle. Ils sont capables d'en apprendre un peu là-dessus.

Plusieurs personnes ne se rendent même pas compte que la musique qu'elles sont en train d'écouter a été générée par l'intelligence artificielle, que ce soit sur Spotify, où tous les algorithmes tendent vers de la musique maintenant générée par l'intelligence artificielle, ou même sur YouTube, par exemple.

Croyez-vous que l'éducation ou l'apprentissage des citoyens et des citoyennes pourrait être un moyen plus efficace que le contrôle?

[Traduction]

Vasiliki Bednar: Absolument pas. Il ne s'agit pas d'un échec en matière d'éducation. C'est impossible. C'est une tromperie intentionnelle. Ce sont des entreprises qui veulent tirer parti des vrais artistes et des vrais musiciens qui ont déjà vu leurs revenus diminuer et qui contribuent à former des systèmes informatiques. Le terme IA donne parfois une image plus chic que la réalité. Les entreprises entraînent activement des systèmes afin de complètement faire sortir les vrais artistes et les vrais groupes de l'équation afin de gagner plus d'argent grâce à cette fausse musique.

Je trouve profondément choquant que l'on puisse être dans un ascenseur, au travail ou dans une chambre d'hôtel et écouter quelque chose qui, franchement, n'est pas réel. C'est un tas de sons.

Abdelhaq Sari: J'aime bien votre expression « fausse musique ».

C'est une nouvelle expression que l'on peut désormais utiliser, fausse musique. Considérez-vous la musique générative comme de la fausse musique?

Vasiliki Bednar: Je qualifie cela de fausses nouvelles. C'est de la fausse musique. Ce sont de faux sons. C'est faux.

[Français]

Frédéric Gonzalo: Puis-je me permettre d'intervenir?

Le président: Veuillez le faire de façon brève.

Frédéric Gonzalo: Les algorithmes jouent quand même un rôle puissant. On sait qu'aujourd'hui, presque 70 % des contenus consommés sur Netflix proviennent de suggestions faites par la plateforme. Sur Spotify, de 50 à 60 % de la musique est suggérée en fonction de listes de lecture ou de nos goûts et de nos utilisations.

Alors, une certaine part d'éducation entre en jeu, mais il faut être conscient du rôle et de la puissance de ces algorithmes.

Le président: Merci.

[Traduction]

Voilà ma carrière musicale après ma retraite qui s'envole. J'espérais faire carrière dans la musique synthétique, mais ce ne sera peut-être plus possible désormais.

[Français]

Monsieur Thériault, vous disposez de six minutes.

• (1655)

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Même si je vais commencer par faire référence à un article de M. Gonzalo, ma question s'adresse à tous les témoins et j'aimerais que chacun d'entre eux intervienne.

Dans un article de votre blogue, monsieur Gonzalo, vous soulignez que, cette année, on observe une hausse marquée de l'utilisation des outils d'intelligence artificielle comme moteurs de recherche. Vous expliquez que, l'an passé, 5 % des Canadiens sondés affirmaient que, pour s'informer, leur premier réflexe était d'utiliser ces outils, alors qu'aujourd'hui, c'est 12 %. Ça représente une augmentation substantielle, qui vient encore confirmer le taux de pénétration de l'intelligence artificielle dans notre quotidien.

Lorsque je vois cette montée, j'éprouve quelques inquiétudes, notamment en ce qui concerne les inévitables et nombreux biais de l'intelligence artificielle. On doit se poser une question fonamen-

tal: qui est responsable des biais dans les données, les algorithmes et les résultats? On ne le sait pas.

Quand on parle de biais dans l'intelligence artificielle, on fait allusion à l'apparition de résultats biaisés en raison de préjugés humains qui faussent les données d'entraînement ou l'algorithme d'intelligence artificielle d'origine. Ces résultats faussés peuvent avoir des conséquences néfastes. Lorsque les préjugés ne sont pas traités, ça nuit à la capacité des gens de participer à l'économie et à la société. Les biais réduisent la précision de l'intelligence artificielle, et donc son potentiel. Ça a des effets dans toute la société, et même dans les entreprises. Il peut s'agir de recommander un contenu politiquement biaisé, qui pourrait reproduire des chambres d'écho ou les perpétuer. Les effets peuvent aussi se faire sentir dans le recrutement, ou encore en matière d'accès au crédit ou à des prêts, par exemple.

Comment peut-on parvenir à ne pas laisser ces biais induire les gens en erreur?

Frédéric Gonzalo: Puis-je répondre à la question?

Luc Thériault: Oui, allez-y en premier, monsieur Gonzalo.

Frédéric Gonzalo: Vous mettez le doigt sur le problème des biais. Il y a aussi le problème des hallucinations. Je vous dirais que sont les deux facteurs pour lesquels on n'a pas encore de réponse ou de solution. On sait que les grandes entreprises d'intelligence artificielle disent s'employer à régler ces problèmes, mais le défi demeure réel.

Selon moi, la façon dont le gouvernement pourrait aider à mettre ces entreprises au pas, pour ainsi dire, c'est en les obligeant à la transparence. Il faut essayer d'ouvrir cette boîte noire. Pour l'instant, aucun mécanisme n'est en place à cet égard.

Une étude de la Croix bleue sur les intentions de voyage des Québécois et des Canadiens a été publiée aujourd'hui. On a sondé un peu plus de 3 000 Canadiens pour savoir où ils allaient voyager cet hiver, au Canada ou à l'étranger. Il est ressorti des données obtenues que de plus en plus de gens utilisent les outils d'intelligence artificielle non seulement pour avoir des idées de voyage, mais aussi pour obtenir des trucs ou des astuces en vue d'économiser de l'argent en voyage.

Le rapport auquel vous faites allusion dans l'article que j'avais rédigé, c'était l'étude DGTL publiée en septembre par la firme Léger. D'une année à l'autre, on observe effectivement une progression fulgurante dans l'utilisation de l'intelligence artificielle que font les consommateurs dans leur vie de tous les jours.

Évidemment, Google demeure le maître d'œuvre principal pour la recherche en ligne. Savait-on exactement comment fonctionnait l'algorithme de Google pour donner des résultats? On ne le savait pas plus. On en avait seulement quelques indications. L'intelligence artificielle nous laisse dans un terrain où on a effectivement des sources, mais on ne sait pas comment la machine a été entraînée.

Ça crée effectivement un problème pour les entreprises, par exemple, en ce sens qu'elles ne comprennent pas pourquoi elles ne sont pas recommandées dans les résultats de recherches. Ça pose un véritable problème parce que, plutôt que d'avoir une liste contenant des centaines de liens sur lesquels cliquer, on obtient maintenant une réponse prémâchée comprenant deux ou trois suggestions d'entreprises, de commerces et d'organisations. Si leur nom ne figure pas dans ces suggestions, elles sont à risque.

Je n'ai pas de réponse à ça, malheureusement, mais je pense que c'est effectivement un problème qu'on doit aborder.

Le président: Monsieur Thériault, je sais que M. da Mota aimerait aussi intervenir.

Luc Thériault: Oui, absolument.

[Traduction]

Le président: Monsieur da Mota, voulez-vous réagir à cela?

Matthew da Mota (chercheur principal en politiques, Institut bouclier canadien pour la politique publique): Il s'agit d'une question extrêmement inquiétante sur laquelle je travaille depuis quelques années, à savoir comment l'IA aura une incidence sur la recherche en général, surtout les établissements de recherche canadiens. C'est ce qu'on appellerait — et ce que, dans nos travaux, nous désignons sous l'expression — « souveraineté épistémique », qui est la capacité, pour un pays ou une collectivité, de contrôler l'environnement des connaissances et la façon dont les connaissances sont produites. C'est une question importante, non seulement pour les chercheurs en sciences humaines, mais également pour les gens qui travaillent au gouvernement et pour les entreprises. Comment transformer des informations en connaissances, puis en action dans le monde?

C'est une préoccupation capitale. Nous ne savons pas comment bon nombre de ces modèles sont formés exactement. Nous ne savons pas nécessairement à l'aide de quel type de données ils sont formés. Il y a eu de nombreux exemples d'ajouts intentionnels d'un certain type de données pour fausser des résultats en faveur d'un point de vue ou d'un autre. Ce sont toutes des préoccupations majeures.

En ce qui concerne notre manière de gouverner cela, il faut d'abord réfléchir à ce à quoi on voudrait que notre environnement des connaissances ressemble. C'est ce que je dirais de manière générale sur ce que nous faisons avec l'IA. À quoi voulons-nous que les résultats ressemblent en réalité? Quels sont les objectifs à long terme? Ensuite, nous proposons des solutions fondées sur cela.

Une partie de ce travail consisterait à réfléchir aux types de monopoles qui contrôlent notre environnement d'information et notre environnement de connaissances. C'est très évident dans le secteur des géants de la technologie, mais dans le secteur de la recherche, en particulier, il n'y a que quelques entreprises — ce sont toutes des multinationales; aucune d'elles n'est canadienne — qui sont propriétaires de la grande majorité des droits d'auteur du contenu universitaire. Elles élaborent également des outils d'IA pour avoir accès à ces informations protégées par le droit d'auteur et les traiter.

C'est sur cela que repose l'ensemble de notre système de recherche et d'éducation au niveau universitaire, et c'est une préoccupation majeure.

• (1700)

Le président: Merci, monsieur da Mota.

[Français]

Merci, monsieur Thériault.

Monsieur Gonzalo, je m'excuse d'avoir coupé court à votre réponse tantôt, mais je voyais qu'une autre personne dans la salle voulait intervenir aussi.

[Traduction]

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins.

Je vais poser une question assez générale aux témoins. D'autres pays sont beaucoup plus avancés au chapitre de la réglementation, et nous avons un vide ici. En ce sens, il y a évidemment un débat sur la mesure dans laquelle, de façon générale, la réglementation devrait reposer sur le principe de précaution pour tout ce qui concerne la surveillance après le déploiement.

On peut prendre l'exemple de la loi européenne sur l'intelligence artificielle, dont la mise en œuvre a été difficile, probablement parce qu'elle a été critiquée comme étant trop contraignante et entraînant des coûts de conformité trop élevés. Le projet de loi C-27, le modèle canadien qui n'a jamais vu le jour, était probablement plus restrictif que celui de l'Union européenne, dans la mesure où le modèle européen, la loi sur l'intelligence artificielle de l'Union européenne, prévoit davantage d'exceptions. Le cadre réglementaire du Royaume-Uni est un peu plus flexible. Puis, il y a l'approche américaine, et d'autres. Il existe un éventail de modèles.

De manière générale, j'aimerais entendre vos observations sur quelques-uns des avantages et des inconvénients de la réglementation imposée dans d'autres pays.

Vasiliki Bednar: Bien sûr. Je vais céder la parole à M. da Mota.

J'aimerais faire part de quelque chose que j'ai remarqué, soit le vocabulaire utilisé actuellement concernant l'harmonisation de la réglementation. Je pense que c'est la nouvelle façon de signaler une sorte de déréglementation ou un environnement réglementaire moins contraignant. C'est une façon de laisser entendre au Canada que, puisque nous n'avons pas notre propre voie à suivre, nous devons continuer d'attendre et de suivre les autres.

Mais oui, il existe d'autres modèles intéressants à divers égards.

Matthew da Mota: Oui, je pense que la première chose dont je parlerai concerne l'idée que la réglementation tue l'innovation. Je pense qu'il y a de nombreuses preuves qui montrent le contraire, ou du moins qui montrent que c'est une question beaucoup plus compliquée que cela.

Je pense que dans le contexte de la loi européenne sur l'intelligence artificielle, certaines des choses qui sont interdites, ce sont des choses comme les formes actives d'IA subliminale ou manipulatrice, la catégorisation biométrique par l'origine raciale, des choses qui, je pense, sont probablement inacceptables et sur lesquelles nous pouvons tous nous mettre d'accord. Le fait que des entreprises disent que le fardeau est trop lourd est un peu inquiétant, parce que soit elles élaborent des outils qui permettent de faire ces choses, soit elles essayent simplement d'ouvrir un espace pour pouvoir faire tout ce qu'elles veulent.

Pour ce qui est des avantages et des inconvénients, je pense que le Canada d'une certaine façon est en retard par rapport aux États-Unis et d'autres pays plus avancés au chapitre de la commercialisation de l'IA dans les grandes entreprises. Nous avons encore probablement le meilleur ou l'un des meilleurs environnements de recherche en matière d'IA et d'autres sciences en général. Je dirais que nous pouvons montrer la voie de nombreuses façons. Je pense qu'un grand avantage à réfléchir au bon type de réglementation est que nous pourrions montrer la voie en matière d'élaboration du type d'IA que les gens veulent utiliser, l'IA sûre et utile qui peut être utilisée dans tous les domaines, dans des domaines très spécifiques ou de manière plus générale. Je pense que c'est un énorme avantage pour tout type de réglementation.

• (1705)

Michael Cooper: Monsieur Gonzalo, allez-y.

[Français]

Frédéric Gonzalo: De ma perspective, ça revient à ce que j'ai évoqué un peu plus tôt. Je pense qu'on ne peut pas être contre la réglementation, au contraire. Le seul truc que je recommanderais et que j'aborde avec les entreprises que j'accompagne, ce serait d'adopter une réglementation graduée.

Plusieurs entreprises font une utilisation assez basique de l'intelligence artificielle générative ou de l'intelligence artificielle en général, tandis que d'autres organisations, de plus grande taille, intègrent l'intelligence artificielle à une plus grande échelle. Les deux types d'entreprises n'utilisent donc pas l'intelligence artificielle dans la même mesure. Malheureusement, on tend parfois à vouloir instaurer une réglementation uniforme qui s'applique à tous les types d'entreprises. La seule chose que je recommanderais serait d'être prudent à cet égard. Je pense que c'est bien d'adopter une forme de réglementation, mais il ne faut pas essayer de viser trop large dans son application.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Cooper.

[Français]

Merci, monsieur Gonzalo.

[Traduction]

Madame Church, vous avez cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de leur présence.

Madame Bednar, merci d'avoir écrit *The Big Fix*. C'est un livre que je recommande absolument. Je tiens simplement à en vanter les mérites, et votre livre tient d'ailleurs compte de bon nombre de ces enjeux de politique publique.

J'aimerais que vous nous parliez précisément du concept de la tarification algorithmique, car je pense qu'il s'agit en fait d'un concept nouveau pour beaucoup d'entre nous. En tant que consommateurs, nous avons déjà eu affaire à des exemples comme la tarification dynamique ou la tarification variable lorsque nous achetons un billet d'avion, par exemple. Pourquoi la tarification algorithmique devrait-elle nous inquiéter davantage? De quelle façon l'IA modifie-t-elle la façon dont les entreprises fixent les prix pour les consommateurs aujourd'hui?

J'ai ensuite une question de suivi. De quelle façon pouvons-nous ensuite assurer la protection des consommateurs, de leurs renseignements personnels et de leur portefeuille?

Vasiliki Bednar: Je pense qu'une raison pour laquelle nous devrions nous intéresser de près à la tarification algorithmique, c'est qu'il s'agit d'une forme de tarification personnelle. C'est une tarification personnelle et l'interprétation qu'on en fait peut être foncièrement discriminatoire. Effectivement, dans l'économie, nous avons fini par accepter la volatilité des prix à beaucoup d'endroits. Nous pourrions nous rendre à une autre station d'essence, car nous voyons que les prix changent au quotidien, mais nous pouvons tous voir les mêmes prix.

La tarification personnalisée fait que chacun de nous peut voir un prix affiché différent pour le même produit. Target et Walmart aux États-Unis ont même arrêté, dans certains cas, d'afficher les prix sur leurs étagères, sous prétexte que les droits de douane et toutes ces fluctuations de prix sont trop compliqués à suivre. Ce n'est qu'à la caisse que vous découvrez le prix.

Les programmes de fidélisation sont des écosystèmes de tarification fermés, où vous et moi pourrions avoir des rabais différents. Il s'agit d'une forme de tarification différente visant à nous inciter à acheter certains produits selon notre comportement d'achat précédent. Cela signifie également que les gens pourraient avoir accès, disons, aux coupons — que nous avons l'habitude de trouver dans les journaux et qui nous permettaient de bénéficier des mêmes rabais sur le lait ou les couches, qu'ils soient les vôtres ou ceux de votre nourrisson — de manière équitable, en quelque sorte. C'est quelque chose qui change.

Cette pratique n'est pas réservée aux grandes entreprises ni aux entreprises les plus rentables du coin. Les entreprises de toutes tailles confondues la mettent en pratique, peut-être en raison du fait qu'elle n'est pas régie par le moindre règlement ou la moindre loi. C'est sur l'application de Taco Bell que j'ai vu l'une des pratiques les plus insidieuses, dans la mesure où l'application peut, grâce aux témoins sur votre téléphone, deviner ou connaître votre jour de paye. Encore une fois, il s'agit d'environnements de surveillance assouffis de données. Mon combo *gordita* coûte plus cher un vendredi sur deux.

Les personnes les plus touchées par cette pratique... Encore une fois, ce sont peut-être les personnes marginalisées. Les sommes peuvent paraître insignifiantes, mais elles s'accumulent rapidement. Je reviens à ce que je disais plus tôt, c'est nul — ça aussi, c'est nul.

Pour revenir à ce que je disais sur le fait qu'on ne peut pas prédire quoi que ce soit, il est vraiment compliqué de savoir quand cette pratique a lieu. Depuis des années, Amazon n'affiche plus les prix sur son guide de cadeaux des Fêtes. Vous vous souvenez du catalogue Eaton et des pages repliées qu'on vous envoyait, ou encore de celui de Victoria's Secret de votre mère sur lequel vous jetiez un coup d'œil? Eh bien aujourd'hui, le catalogue d'Amazon n'affiche plus de prix. Il se peut que vous et moi voyions des prix différents selon l'heure de la journée, notre emplacement géographique, ou l'appareil que nous utilisons. Cette différence de prix ne cherche pas à nous donner le meilleur rabais qui soit; il cherche plutôt à extraire le plus de valeur possible.

• (1710)

Leslie Church: Ce que j'en retiens, c'est que nos cadres juridiques à l'heure actuelle sont insuffisants.

Comment aller au fin fond des choses? Comment nous assurer qu'une entreprise ne fixe pas un prix personnalisé de façon discriminatoire selon ce qu'elle peut deviner sur, je suppose, mon expérience, ma situation financière, mon emplacement, et toute cette constellation de données auxquelles elle a accès à l'heure actuelle grâce à l'IA, je suppose?

Vasiliki Bednar: Il est surtout question de la capacité de savoir. Évidemment, je m'en remets à la prochaine étude sur la tarification algorithmique du Bureau de la concurrence, que j'ai également hâte de lire. Nous avons vu grâce à l'affaire de RealPage, qui a fait l'objet d'études plus approfondies aux États-Unis qu'au Canada, qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments probants pour affirmer que les propriétaires de logement se servaient d'un logiciel pour faire augmenter le prix des logements au sein de leurs immeubles résidentiels. Encore une fois, cela nous rappelle que ce n'est pas une pratique réservée aux grandes entreprises, qui pourrait engendrer de la collusion.

Je pense que les Canadiens sont toujours ébranlés par la collusion des prix du pain emballé. Je pense qu'il est toujours possible de recevoir 20 ou 25 \$. Il y a une action collective différente ou quelque chose du genre. Je vais devoir faire des recherches à ce sujet.

Les logiciels et les programmes informatiques peuvent permettre ce genre de choses. Il y a davantage de modèles aux États-Unis, souvent à l'échelle des États. New York vient de présenter une nouvelle loi relative à ce genre de tarification, régissant surtout la divulgation, et d'autres lois ont également été proposées visant l'interdiction complète de ces systèmes.

Certes, il est vrai que, dans certaines situations, il est préférable ou recommandé d'avoir ces systèmes, mais encore une fois, fondamentalement, c'est un processus extractif. Le processus ne cherche pas vraiment à vous récompenser de votre fidélité.

Le président: C'est fascinant.

Merci, madame Church.

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Dans la même perspective, je voudrais poursuivre la réflexion amorcée tout à l'heure. Ça permettra à M. da Mota de compléter sa réponse, mais j'invite aussi M. Gonzalo à intervenir.

Des experts soulignent que la capacité des systèmes d'intelligence artificielle à propager des fausses informations a presque doublé en un an seulement. Ça s'expliquerait par le fait que, dans la course effrénée à la performance, les géants du Web ont rendu leurs outils d'intelligence artificielle plus utiles en les connectant au Web en temps réel. Or, en s'ouvrant au Web, les systèmes d'intelligence artificielle s'exposent directement à un écosystème informationnel pollué et saturé de propagande. Incapables de distinguer systématiquement une source crédible d'un site malveillant, ces systèmes ingèrent ces faussetés, les blanchissent et les présentent en se donnant une apparence d'autorité. En voulant répondre à tout, l'intelligence artificielle est devenue un puissant vecteur de désinformation.

C'est préoccupant, n'est-ce pas?

Comment peut-on contourner ça?

Afin de procéder différemment cette fois, je vais laisser M. da Mota intervenir en premier, ensuite ce sera au tour de M. Gonzalo.

[Traduction]

Matthew da Mota: Je pense que c'est extrêmement préoccupant. Le risque, c'est que ces systèmes d'intelligence artificielle déversent une tonne de désinformation. Évidemment, il y a aussi le fait qu'on ait délibérément empoisonné les grands modèles de langage, où essentiellement, vous mettez des données sur Internet pour que ces grands processus de collecte de données vous dupent intentionnellement en créant de faux récits au sein des grands modèles de langage. Ces récits sont ensuite propagés à des fins précises, des fins de propagande. Mais il y a aussi les informations erronées au quotidien que l'IA peut générer, qui dépassent même les hallucinations que M. Gonzalo a mentionnées avant. Ici, L'IA fournit simplement des informations erronées.

Il y a également la question de l'obséquiosité. Lorsque vous lui parlez, le modèle, surtout au fur et à mesure qu'il se renseigne sur vous et sur votre personnalité, vous dira que vos idées sont les plus brillantes qui soient. Il suivra ce que vous lui dites. Il appuiera vos idées en les mettant de l'avant. Peut-être qu'avoir une machine qui parle avec vous et qui appuie vos idées est génial, mais le fait est que bon nombre de problèmes de santé mentale ont également fait leur apparition. L'année dernière, les États-Unis ont effectué bon nombre d'études à ce sujet. On peut également voir apparaître de la violence politique et un cloisonnement dans l'environnement politique.

Je pense que tout cela est extrêmement préoccupant. Nous faisons face à une crise de désinformation et de mésinformation dont nous ignorons le centre. Il s'agit évidemment des entreprises elles-mêmes, mais ce n'est pas nécessairement une personne qui essaie de tout le temps de convaincre les gens de quelque chose. Ce sont les modèles qui permettent aux gens de se perdre dans leur propre labyrinthe d'information, ce qui pose un grand risque pour la cohésion sociale.

● (1715)

[Français]

Frédéric Gonzalo: Je vais renchérir sur les propos qui viennent d'être mentionnés.

Selon moi, le problème ne se pose pas exclusivement à l'intelligence artificielle; il existait déjà avant. La désinformation qui pulule sur les médias sociaux, comme X, Instagram et YouTube, provient de fermes de robots ou d'endroits de ce genre. Comment les compagnies de ce monde comme Google, Meta et Alphabet mettent-elles en place des mécanismes de contrôle? Voilà où se situent le problème et la solution potentielle. Nous avons la responsabilité de voir comment encadrer le tout. Cependant, par la suite, les systèmes d'intelligence artificielle en deviennent également victimes, en quelque sorte, même si ces compagnies disposent de plus grands moyens pour contrer la désinformation et détecter les contenus générés par un robot, c'est-à-dire de manière artificielle.

Le problème demeure entier, mais, selon moi, la question dépasse le simple encadrement de l'intelligence artificielle. Elle englobe l'environnement numérique dans son ensemble. C'est à travers cette lorgnette que je recadrerais la question de M. Thériault.

Luc Thériault: Alors, quels outils permettraient de contourner ce problème? Il doit bien y avoir des outils.

Frédéric Gonzalo: Les plateformes tentent de mettre en place des outils. Par exemple, sur YouTube, les gens doivent dire si le contenu de leurs vidéos a été généré par l'intelligence artificielle ou pas. Les gens sont censés montrer patte blanche quand ils publient leur contenu sur certaines plateformes comme Meta, Facebook, Instagram ou les autres. Cependant, c'est presque toujours un mécanisme basé sur la bonne foi des gens.

Dans notre réflexion sur les outils que nous voulons nous donner, il faut se demander si nous voulons forcer la chose. Je rappelle qu'une personne est censée avoir au moins 13 ans pour avoir un compte sur les médias sociaux, alors qu'on sait très bien que ce n'est pas la réalité en ce moment. On voit que différents pays commencent à se doter d'une réglementation pour mettre en place une façon plus coercitive de gérer la chose. Il faudrait peut-être forcer la main à ces plateformes afin qu'elles mettent en application leurs politiques d'utilisation ou leurs conditions générales d'utilisation.

Le président: Merci, monsieur Gonzalo et monsieur Thériault.

[Traduction]

Monsieur Gill, vous avez cinq minutes, allez-y.

Dalwinder Gill (Calgary McKnight, PCC): Merci, monsieur le président.

De nos jours, l'IA émerge très rapidement. Quelle incidence l'IA aura-t-elle sur le marché du travail? L'IA créera-t-elle davantage d'emplois ou va-t-elle les remplacer? Aussi, quels emplois précis sont le plus menacés par l'IA?

Vasiliki Bednar: Je crois que c'est Microsoft qui a publié un rapport sur les emplois qui risquent le plus d'être déplacés ou de disparaître. Vous venez de mettre le doigt sur le défi principal qu'étudient les économistes du travail: dans quelle mesure cette technologie est-elle complémentaire aux emplois existants et les améliore-t-elle? Est-ce qu'elle s'occupe des tâches pénibles en laissant les gens se concentrer sur des compétences plus importantes, ou les remplace-t-elle... et nous voyons de l'élimination?

Quand nous regardons le marché du travail pour les nouveaux diplômés, les jeunes de 18 à 25 ans, nous savons qu'ils vivent un des temps les plus difficiles sur le marché du travail... plus difficile même qu'avant les années 1990. Des données préliminaires montrent que les entreprises ont choisi, encore une fois, de se servir de l'IA comme outil d'amélioration de la productivité plutôt que de former les jeunes. Quand nous pensons à notre économie dans 8 ou 10 ans, même si j'adorerais revenir tous les 3 décembre devant le Comité, j'espère que je n'aurai pas à dire que nous avons perdu une couche de notre marché du travail, que nous n'avons pas d'ingénieurs principaux, de rédacteurs ou de législateurs parce que nous ne nous sommes pas donné la peine d'investir dans les jeunes et que nous voulions être un peu plus productifs.

Quand nous parlons de l'effort de guerre et des investissements que le Canada doit faire, nous devons envisager sérieusement d'autres moyens de stimuler les petites entreprises et de les aider à former les nouveaux diplômés, parce que cela coûte cher, et nous avons des programmes pour cela et du financement auxquels les gens peuvent accéder. Cependant, pour ce qui est de l'emploi des jeunes, un des objectifs du Canada devrait vraiment — en passant, je suis l'ancien président du Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes — être d'offrir aux jeunes des débouchés réalistes et intéressants pour qu'ils puissent mettre à profit les compétences qu'ils possèdent déjà plutôt que trop focaliser notre attention sur l'offre du marché et les compétences qu'ils ont. Il faut aussi reconnaître que la

demande du marché est peut-être en train de changer fondamentalement.

• (1720)

Dalwinder Gill: De nos jours, il y a beaucoup de voitures sans chauffeur, donc qui est responsable si une voiture sans chauffeur provoque un accident? Les humains devraient-ils encore apprendre à conduire si les voitures sont entièrement automatisées?

Vasiliki Bednar: Bruce Holsinger est l'auteur d'un superbe livre intitulé *Culpability*, culpabilité — il était dans la liste du club de lecture d'Oprah, cet été — qui commence à explorer la question. Nous avons constaté que, dans de nombreux cas documentés, quand un véhicule automatisé est impliqué dans un accident, le logiciel s'est fermé une seconde ou une demi-seconde avant la collision. Cela permet aux entreprises de se déculpabiliser et dire que l'accident a en fait été causé par le chauffeur. Encore une fois, c'est une situation où un système informatique est arrivé sur le marché sans avoir été pleinement testé, tout comme ces autres systèmes génératifs dont nous avons parlé, où ce sont les utilisateurs qui font les tests. Présentement, je dirais que oui, il y a sur le marché des véhicules automatisés qui respectent nos normes provinciales sur les véhicules, comme il se doit. Cependant, pour ce qui est de la crédibilité du logiciel et de la sécurité, je pense que, quand nous montons à bord d'un tel véhicule, nous le mettons tous à l'essai.

Dalwinder Gill: On dépendra trop de l'intelligence artificielle, ne trouvez-vous pas? Sur le plan de la structure sociale, quelle incidence l'intelligence artificielle aura-t-elle sur les humains? Seront-ils isolés socialement s'ils se servent de l'intelligence artificielle?

Vasiliki Bednar: Pour en revenir à certaines choses qu'a dites plus tôt M. da Mota au sujet de notre système postsecondaire, un système fort qui fait la fierté des Canadiens, c'est que des données probantes montrent que, quand les étudiants, les jeunes et les travailleurs d'horizons différents se servent de ces systèmes algorithmiques pour accomplir ou faciliter leur travail, ils ne retiennent au plus qu'environ 20 % de l'information, soit un cinquième. Ils ne se souviennent même pas activement de ce qu'ils ont écrit. Cela diminue l'activité cérébrale.

Je laisserais de côté l'isolement social et je réfléchirais au mythe selon lequel cette technologie permet la conduite sans intervention humaine, nous retire notre capacité d'agir et offre des raccourcis pour faire les choses. Je n'ai peut-être pas eu l'occasion d'étudier attentivement le témoignage de vos invités et vos témoins, mais je ne vais pas me présenter ici avec des documents générés par un système algorithmique sans prendre le temps de réfléchir moi-même à la question. C'est une des grandes questions que nous avons; il ne s'agit pas simplement du fait que le travail et le processus de réflexion sont délocalisés. Nous devons plutôt nous demander, comme nous l'avons fait dans les années 1990, quand nous savions que le travail était largement délocalisé, si nous devons y réfléchir. Se peut-il que, dans certains cas, le travail est maintenant « délocalisé vers l'intelligence artificielle », et qu'il — le travail — ne fait que passer par un programme informatique?

Le président: Merci.

Monsieur Saini, vous avez cinq minutes. Vous avez la parole.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci d'être présents.

Je vais parler un peu d'une autre question.

Des témoins nous ont dit que l'emploi de l'IA sans aucun contrôle pourrait mettre la souveraineté d'un pays en péril. Des pays comme la Russie, la Chine, l'Inde et les États-Unis se préparent à cela.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Matthew da Mota: Si je vous comprends bien, votre question concerne la possibilité que les pays adverses se servent de systèmes d'IA puissants pour porter atteinte à notre souveraineté.

Je pense que, d'une certaine façon, l'IA est en fait le pire ennemi de la souveraineté. La manière dont on s'en sert et dont elle traite l'information ne favorise pas du tout la reddition de comptes, vu surtout la façon dont nous la contrôlons, actuellement. Pour ce qui est des attaques venant de la Chine, de la Russie et d'autres pays, effectivement, selon certaines hypothèses, les systèmes d'IA peuvent servir à améliorer les armes cybernétiques, par exemple, et d'autres attaques de ce genre. On s'est déjà beaucoup servi de systèmes d'IA pour trouver des vulnérabilités dans les systèmes informatiques, par exemple.

Il y a beaucoup d'articles et de discussions sur la façon dont l'IA pourrait être à l'origine de différentes armes, dont des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires. La menace est-elle imminente...? Je pense qu'il y a toujours une menace imminente. J'ai discuté avec un expert qui a déjà travaillé dans le domaine nucléaire qui disait que le réseau d'un pays important ou d'un secteur important d'un pays était toujours à environ 10 secondes d'une cyberattaque importante. Je pense que les cyberattaques sont toujours un risque important. À l'heure actuelle, je ne suis pas certain à 100 % que l'IA augmente ou non le risque de ces attaques.

• (1725)

Gurbux Saini: Monsieur Gonzalo, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

[Français]

Frédéric Gonzalo: C'est une excellente question. En toute franchise, je suis du même avis que M. da Mota.

Les problèmes sont réels. Le Canada n'a pas d'application comme la France, qui a Mistral AI, ou comme les Américains, qui ont bien sûr leurs propres solutions. Nous n'avons pas de plateforme de grand modèle de langage sur laquelle nos données reposent et qui nous permettrait d'être souverains.

En ce qui concerne les attaques imminentes et la façon dont l'intelligence artificielle pourrait être utilisée à mauvais escient, je le dis en toute franchise, ça ne relève pas de mon champ de spécialisation, alors je préfère ne pas m'avancer à ce sujet.

[Traduction]

Gurbux Saini: Merci.

Madame Bednar, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'il y a aussi une perte de production dans certains secteurs.

Pourriez-vous nous en dire plus? Selon vous, quels secteurs souffrent de l'utilisation de l'IA?

Vasiliki Bednar: Qui souffre de son utilisation? Les applications des systèmes algorithmiques exclusifs peuvent faire des choses vraiment intéressantes et étonnantes pour optimiser la chaîne d'approvisionnement et assurer le mouvement des éléments, et certaines des activités portuaires que nous avons vues au Québec sont réellement encourageantes. Je dirais que nous devons plutôt faire attention à ne pas nous laisser éblouir et impressionner par les applica-

tions réussies de cette technologie, en pensant que cela signifie que nous devons continuer à hésiter pour ce qui est de la conception.

J'ai parlé de l'avenir du commerce avec les agents logiciels de paiements — il s'agit de demander à un robot conversationnel, un système informatique, de faire des achats à votre place —, mais je n'ai reçu aucune question là-dessus. Cela pourrait vouloir dire qu'une grande multinationale accorde la préférence à ses propres entreprises plutôt qu'aux nôtres. L'autre témoin a parlé des difficultés que vivent les petites entreprises du fait de la modification du mode de recherche sur Google, de l'asymétrie des informations et de leur capacité à seulement rejoindre les consommateurs. Si la découvrabilité d'une entreprise devient de plus en plus dépendante ou interdépendante d'un modèle comme ChatGPT, qui vous aide à trouver un magasin, cela devient alors une véritable contrainte en ce qui concerne l'accès au marché pour toutes sortes d'entreprises.

Le président: Merci, monsieur Saini.

Monsieur Barrett, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Michael Barrett: Madame Bednar, pour reprendre là où nous nous étions arrêtés, est-ce que la consolidation des entreprises permet au Canada de régler plus facilement un concept comme la connaissabilité en tant que droit? Vous avez beaucoup parlé dans vos textes de cette idée d'illusion d'un choix.

Je crois qu'il y a un peu plus de transparence pour ceux qui cherchent ces informations et pour ceux à qui elles ont été présentées, mais est-ce que cela facilite les choses si nous avons affaire à un petit nombre d'acteurs très puissants qui contrôlent beaucoup de choses? Est-ce que cela facilite les choses ou est-ce que cela les complique? Est-ce un plus grand défi pour nous?

Vasiliki Bednar: Il est intéressant de se demander si et quand la consolidation des entreprises est pour le Canada un avantage ou une occasion. Vous pourriez faire valoir que, s'il y a moins de grandes entreprises, le gouvernement peut les consulter ou obtenir leur avis plus rapidement, mais en ce qui concerne les pratiques commerciales et la coordination, sur les marchés de toutes tailles, nous constatons que les petits et moyens intervenants tendent à imiter et à adopter les pratiques des intervenants plus importants. Ces derniers pourraient donner le ton ou fixer le seuil pour ce qui est de l'utilisation de l'IA.

Présentement, le concept des données et des informations en tant qu'avantage concurrentiel est une chose que nous n'avons pas encore réussi à définir par l'entremise de notre Loi sur la concurrence, et nous ne comprenons pas vraiment ce que cela signifie pour les obstacles à l'entrée pour les nouveaux marchés arrivant au Canada, comme quand le Canada a exploré la possibilité d'avoir une nouvelle épicerie. Souvenez-vous que nous avons employé une méthode très canadienne: nous l'avons demandé très gentiment.

Il y a plusieurs raisons à cela, entre autres, la géographie et l'immobilier. De nombreux grands épiciers sont aussi actifs dans le secteur immobilier. Nous l'avons aussi vu avec, par exemple, la Baie. L'ancienne présidente-directrice générale de la Baie a dit que cette compagnie n'était pas en fait un détaillant, mais une entreprise immobilière. Grâce à ses programmes de fidélité et aux profils d'information qu'elle a nous concernant, elle peut — encore une fois, vous pourriez le soutenir —, manipuler ou influencer les marchés d'une façon ou d'une autre. Peut-être que cela lui permet de contrôler plus facilement les marchés.

● (1730)

Michael Barrett: J'ai une question pour vous, et elle ne vient pas de moi. Elle vient d'un modèle d'IA. Je lui ai demandé quelle question je devrais vous poser.

J'ai utilisé un modèle que je n'utilise pas habituellement, donc il n'avait aucune information sur moi ou sur la raison pour laquelle je vous pose la question.

Je vous lis la question qu'il a générée — et je suis sûr qu'il nous écoute —: selon vous, quelle idée largement répandue sur l'IA, au Canada, est présentement la plus trompeuse, et quels risques cette idée représente-t-elle pour les décideurs politiques ou le public?

Vasiliki Bednar: Merci de la question, à vous et au système d'IA.

J'ai déjà parlé de cette fausse opposition voulant que toute forme de réglementation entrave l'innovation. Dans mes recherches et mon travail, je vois souvent cette idée selon laquelle quand il n'y a pas de réglementation gouvernementale, un marché n'est pas régi ou est plus libre. Tous les marchés ont des règles; la question est de savoir si ces règles ont été établies de manière démocratique et si elles sont transparentes.

Puis, comme vous l'avez dit, quand vous essayez d'attirer des investissements et que vous dites que les entreprises devraient venir ici et se faire concurrence, elles savent qu'elles auront une chance équitable, ou ces règles peuvent être fixées par des acteurs privés qui deviennent de facto des organismes de réglementation et, quand cela se produit, comme nous l'avons vu sur les marchés numériques, les règles avantagent les grandes entreprises.

C'est pourquoi une si grande partie de notre environnement du commerce électronique, que nous continuons, selon moi, à idéaliser et à voir comme un marché relativement libre, se caractérise par des cas de figure où les grandes entreprises, mais aussi des entreprises de toutes tailles, sont à la fois propriétaires et des exploitants dans le marché, ce qui leur permet de le manipuler. Sur chaque dollar gagné par des vendeurs indépendants sur Amazon, 48 ¢, ou peut-être 45 ¢, reviennent à Amazon.

Encore une fois, nous regardons ces entreprises et disons: « Mais pourquoi ne sont-elles pas plus productives? Pourquoi est-ce qu'elles ne gagnent pas plus? » Le fait que la moitié de chaque dollar que vous gagnez sert à payer des frais inutiles, qui ne cessent d'augmenter, constitue peut-être un obstacle. Est-ce un marché libre? Je ne crois pas.

Michael Barrett: Quelle est la solution? Quelle politique recommanderiez-vous? S'agit-il d'une question de sensibilisation? Les prix dans les épiceries varient-ils en fonction de l'heure de la journée ou des gens qui se trouvent aux alentours? Sur des sites comme Amazon, mon enfant de cinq ans a encerclé tout ce qui se trouvait dans les livres d'Amazon.

Le président: Monsieur Barrett, je...

Michael Barrett: Mon enfant de 12 ans m'a demandé combien un produit coûtait, parce que le prix n'était pas indiqué.

Le président: J'ai demandé à Copilot: « Est-ce que le temps de M. Barrett est écoulé? », et il a répondu: « Oui ».

Des voix: Ha, ha!

Vasiliki Bednar: C'était une hallucination. Nous avons encore du temps.

Le président: Non, ce n'était pas une hallucination.

Vasiliki Bednar: Je sais.

Le président: Monsieur Barrett, pourrions-nous revenir là-dessus plus tard? D'accord, merci.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être des nôtres. Leurs points de vue sont très intéressants.

Monsieur da Mota, vous avez dit un peu plus tôt que la réglementation tuait l'innovation. Justement, l'Union européenne, qui avait mis en place des mesures d'encadrement, va maintenant faire marche arrière.

J'aimerais que vous nous en parliez. Que vouliez-vous dire, exactement?

● (1735)

[Traduction]

Matthew da Mota: Je m'excuse si ce n'était pas clair, mais je voulais dire le contraire — que la réglementation ne tue pas l'innovation.

Plusieurs études importantes ont montré que la réglementation peut limiter certains types d'innovation dans certains contextes, mais qu'elle ne limite pas souvent les innovations vraiment révolutionnaires.

La Suède et la Corée du Nord sont, je crois, des pays auxquels le Canada peut se comparer. Ils ont montré qu'une excellente réglementation visant à garantir la mise en place de filets de sécurité pour certains types de technologie permettrait aux entreprises de savoir comment innover et quelles voies suivre. Elles sont alors libres de faire ce qu'elles veulent.

Un très bon exemple serait le nucléaire. Historiquement, le secteur nucléaire du Canada est très performant, et cela est dû à une réglementation très efficace. Ce n'était pas le cas dans d'autres pays, y compris les États-Unis. Il y a eu des catastrophes dans ces pays, et leur industrie nucléaire est en déclin. Je dirais aussi que, pour l'IA...

Eh bien, je vais m'arrêter là.

[Français]

Linda Lapointe: J'ai aussi une question à vous poser, monsieur Gonzalo.

Vous avez parlé d'avoir une réglementation graduée, c'est-à-dire une réglementation qui s'appliquerait différemment pour les petites et moyennes entreprises que pour les plus grandes entreprises. J'aimerais savoir quelle serait votre suggestion quant à la façon dont cette réglementation pourrait être graduée.

Frédéric Gonzalo: Il faut faire attention de ne pas mettre en place une réglementation universelle.

Je vous donne un exemple de ce qu'on voit souvent. Le Québec applique actuellement la loi 25, qui porte sur la protection des renseignements personnels. L'intention de la loi est bonne, mais les petites entreprises ne savent pas par quel bout la prendre. Elles ne savent pas ce qu'elles peuvent mettre sur leur site Web ni qui s'occupe de la collecte des renseignements personnels. À l'opposé, les plus grandes entreprises, comme Loto-Québec, ont des équipes juridiques et sont capables d'appliquer cette loi. De plus, elles ne font pas la même utilisation des renseignements personnels qu'une petite auberge de Magog qui a un site Web de base pour les réservations en ligne.

Il faudrait voir sur quelle base on déterminerait si la réglementation s'appliquerait à des grandes entreprises ou à des PME qui ont moins de 100 employés, par exemple. Est-ce qu'on considérerait le nombre d'employés ou le chiffre d'affaires? C'est là qu'une gradation de la réglementation serait intéressante à envisager. C'était mon propos.

Linda Lapointe: Merci, monsieur Gonzalo.

Ma prochaine question s'adresse à tous les témoins.

Le Canada est l'un des membres fondateurs du Réseau international des instituts de sécurité de l'IA. Comment ce type de leadership international contribue-t-il à l'élaboration des normes de sécurité mondiales pour les modèles de pointe?

Pensez-vous qu'il faut travailler de façon internationale pour encadrer l'intelligence artificielle?

[Traduction]

Matthew da Mota: En ce qui concerne notre participation, vous parlez du Réseau international des instituts de sécurité de l'IA. Oui, je crois que ce travail peut être très important pour les éléments internationaux.

Je crois qu'il y a des risques internationaux. La Chine et les États-Unis se sont entendus sur une chose, même s'il ne s'agit pas d'une entente officielle, à savoir que l'IA ne devrait pas être utilisée pour les communications de commandement et de contrôle nucléaire... Je crois que c'est une bonne chose sur laquelle le monde entier peut s'entendre.

L'IA ne devrait pas être utilisée dans certains secteurs à haut risque. Il doit y avoir une entente internationale là-dessus.

Je crois que certaines questions doivent être traitées au niveau national. Certains défis sont propres au Canada — peut-être qu'ils ne sont pas propres au Canada, mais nous sommes les mieux placés pour trouver un moyen de les relever au Canada. Nous pouvons être un modèle ou un exemple pour d'autres pays. Nous pourrions avoir une certaine influence grâce à ce réseau, mais nous devons d'abord nous occuper des problèmes au Canada.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Monsieur Gonzalo, avez-vous quelque chose à ajouter?

Frédéric Gonzalo: Non. Je suis absolument d'accord sur les propos de M. da Mota. Je pense que notre place de leader sur la scène internationale fait du bien, ne serait-ce que pour pouvoir échanger et voir ce qui se fait ailleurs. Nous pouvons alors être aux premières loges, voir ce qui se fait ailleurs et voir comment nous pouvons amener notre intelligence dans cette équation. Même si nous pouvons nous baser sur ce que nous voyons à l'étranger, il reste qu'une

grande portion de la réglementation doit être mise en place ici même, au pays. Alors, je pense que les deux se marient bien.

● (1740)

Linda Lapointe: Merci beaucoup à vous tous.

Le président: Merci, madame Lapointe.

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Thériault: Je vais m'adresser à M. Gonzalo.

Des milliards de dollars sont investis en ce moment dans l'intelligence artificielle, mais, en dépit de ses récents progrès technologiques, il n'y a pas encore de gains correspondants en productivité.

Le rapport de KPMG publié la semaine dernière indique que, dans l'enquête menée en ligne auprès de 753 chefs d'entreprises de partout au pays, 93 % d'entre eux ont rapporté que leur organisation utilisait l'intelligence artificielle, contre 61 % l'an dernier. Toutefois, seulement 2 % des répondants ont déclaré que leur organisation voyait un rendement de son investissement dans l'intelligence artificielle générative.

Développer de telles technologies est très long. Stephanie Terrill, associée directrice canadienne à la transformation numérique chez KPMG, dit qu'« il faut du temps pour adopter les nouvelles technologies et enregistrer un rendement notable en capital investi ». Toutefois, le ralentissement de la productivité du pays signifie que le fait d'attendre des années pour que les investissements dans l'intelligence artificielle créent de la valeur est « carrément risqué », selon elle.

Quel est votre avis? Êtes-vous aussi préoccupé?

Frédéric Gonzalo: Merci de la question.

C'est effectivement un véritable défi.

Je dirais qu'il y a deux volets à votre question.

Tout d'abord, le fait qu'on y investisse massivement, à raison de milliards de dollars, c'est une chose. Il y a un peu une surenchère, si on veut se dire les vraies choses. Pour ce qui est des investissements faits dans l'entraînement ou dans l'hébergement de ces plateformes, cette surenchère est réelle. Certains parlent de bulle. Je n'irais pas jusqu'à dire ça, parce que parler de bulle sous-entend que ça va éclater. Je ne pense pas qu'on en soit là encore, mais le risque est réel.

Maintenant, en ce qui concerne le rapport de KPMG dont vous parlez au sujet de l'intégration de la technologie, j'aimerais rappeler une chose. Il y a 25 ou 30 ans, on parlait beaucoup du Web. Quand les point-coms ont fait leur arrivée, les gains ne se sont pas faits du jour au lendemain. Il y a effectivement eu une bulle dans ce cas, mais, au-delà de ça, il a fallu que les entreprises voient comment elles pouvaient intégrer tout ce qui venait avec leur transfert vers le numérique. On parle encore de transformation numérique aujourd'hui, presque 30 ans plus tard. On voit donc que c'est quand même un processus de longue haleine.

L'intelligence artificielle transcende cet aspect, parce que c'est transversal. Elle a différentes fonctions, de la comptabilité aux ressources humaines, en passant par le marketing et le service à la clientèle. Ça touche toutes les phases d'une entreprise ou d'une organisation. Ça touche le citoyen, les études, la culture. Ça touche toutes les sphères de la société.

En ce sens, pourquoi est-ce que ça ne fonctionne pas dans les entreprises, selon ce qu'on voit? Souvent, c'est parce qu'on a voulu prendre tous les outils et on s'est demandé comment les intégrer. On utilise Copilot plutôt que de se demander, en tant qu'entreprise, quelles solutions ces outils peuvent apporter et quels processus pourraient être améliorés. Il y a un exercice à faire. Certaines entreprises le font bien et prennent la peine de mettre en place un projet pilote pour tester des outils avant de les intégrer, ce qui donne habituellement de meilleurs résultats. Très souvent, ce qu'on constate, c'est que les intégrations sont faites de manière précipitée ou sans qu'il y ait eu une réflexion organisationnelle.

En ce sens, ce n'est pas une bulle qui va éclater. Une intégration doit être faite. Par contre, le risque est bien réel qu'il y ait une surenchère dans les investissements entre OpenAI, Anthropic, Google et les autres, pour être l'entreprise qui dominera les autres sur ce plan.

Luc Thériault: Qu'en est-il du ralentissement de la productivité du pays? C'est réel, ça. Combien de temps cette intégration prend-elle, quand c'est bien fait?

Frédéric Gonzalo: Oui, c'est tout à fait réel. Cependant, je vous le dis honnêtement, vous et moi pourrions et devrions poser la question à ChatGPT ou à Perplexity pour voir ce qu'elles en pensent. Nous ne sommes pas des devins. Il est très difficile de répondre à cette question. Il y a des indicateurs qui peuvent nous aider et qui peuvent pointer vers certaines choses en se basant sur certaines tendances, mais nous sommes quand même devant une innovation. Tout ce qui relève de l'intelligence artificielle, et en particulier de l'intelligence artificielle générative, vient changer fondamentalement des aspects de notre quotidien. Nous sommes devant une grande part d'inconnu. C'est donc difficile de savoir ce qu'il en sera.

Nous savons que ça va augmenter la productivité. Est-ce que ça va justifier les investissements? Est-ce qu'il y aura un rendement de l'investissement? À court terme, c'est peut-être difficile de répondre par l'affirmative. Ça risque d'être plus rentable à moyen et à long terme.

Par contre, il est impossible de ne pas investir et quand même voir les possibilités. Je pense que tout le monde s'entend là-dessus. C'est d'ailleurs ce qui était mentionné également dans les propos que vous avez cités.

• (1745)

Luc Thériault: À propos de...

Le président: Merci, monsieur Thériault. Vos cinq minutes sont écoulées.

Vous aurez encore deux minutes et demie plus tard pour poser des questions.

[Traduction]

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes. Allez-y.

Michael Cooper: J'aimerais simplement demander à M. da Mota de donner plus de détails sur une chose qu'il a dite tantôt.

Veillez me corriger si j'ai mal compris, mais je crois que vous avez dit que la réglementation n'empêche pas l'innovation. Ai-je bien compris?

Matthew da Mota: Selon de nombreuses études sur l'innovation technologique, la réglementation n'empêche pas nécessairement l'innovation. Parfois oui, parfois non. Rien ne montre que, si nous

mettons en œuvre une réglementation, l'innovation liée à l'IA sera automatiquement freinée au Canada.

Michael Cooper: Vous avez également souligné que le Canada a vraiment ouvert la voie et qu'il est un chef de file lorsqu'il est question de recherche, mais que nous ne sommes pas aussi performants en matière de mise en marché. Nous ne sommes certainement pas un chef de file lorsqu'il est question d'adoption. Nous sommes loin derrière les États-Unis.

Dans ce vaste débat sur la réglementation, n'y a-t-il pas un risque réel qu'une approche prudente aboutisse à un cadre réglementaire qui, à certains égards, passe à côté de l'essentiel dans sa façon de gérer les risques réels? En d'autres termes, il y a une exagération qui est contre-productive et qui, par conséquent, étouffe l'innovation, la mise en marché et l'adoption; pendant ce temps-là, le reste du monde va de l'avant.

Matthew da Mota: Je ne vais pas dire que tout règlement serait bon. Je pense que ce que vous décrivez, ce que vous dites, est possible. Je dirais que tous les enjeux que vous avez énumérés sont une réalité, actuellement, dans un monde où le Canada n'a pas de réglementation. Il est clair que, en ce qui concerne le retard dans l'adoption, le retard dans la confiance des Canadiens envers l'IA — je pense que cette méfiance est souvent justifiée, car ils ne savent pas s'ils doivent faire confiance à ces systèmes et à leur fonctionnement —, la mise en marché, en ce qui concerne le fait que le Canada est chef de file en matière de recherche, mais n'est pas ensuite en mesure de mettre ses produits sur le marché, et en ce qui concerne le fait qu'il n'arrive pas à conserver la propriété intellectuelle, ce sont là autant de problèmes qui, selon moi, auraient pu être réglés si nous avions adopté, non pas des règlements, mais une politique sur la conservation de la propriété intellectuelle, par exemple, que nous finançons avec nos propres fonds de recherche, par exemple, depuis 30 ans.

Je pense que certains règlements pourraient passer à côté de l'essentiel. Je pense que, dans la loi sur l'IA de l'Union européenne, l'accent est mis sur le nombre d'opérations en virgule flottante, pour la formation, par exemple, la taille de la base des données et la durée de la formation pour un système d'IA. Je pense que ce type de règlements pourrait passer à côté de ce qui est essentiel. Avec de nouveaux algorithmes, il serait par exemple possible d'entraîner un système beaucoup plus facilement avec beaucoup moins de données.

Donc oui, je pense que certains de ces règlements pourraient comprendre des dispositions qui ne seraient pas idéales, mais je pense qu'en réalité, ce que nous voyons, c'est une économie et un écosystème qui ont désespérément besoin de meilleures orientations et de meilleures lignes directrices militant en faveur de l'utilisation de ces outils et du développement et de l'innovation qui permettent ces outils.

Michael Cooper: Monsieur Gonzalo, auriez-vous quelque chose à ajouter?

[Français]

Frédéric Gonzalo: Encore une fois, je suis d'avis que l'encadrement n'est pas un frein à l'innovation. Il permet même parfois, au contraire, de fournir des lignes directrices qui aident à mieux naviguer et mieux travailler.

Cependant, comme je l'ai mentionné plus tôt, il faudrait que cet encadrement soit gradué, autant que faire se peut, afin de donner une chance égale aux petites entreprises. Comme on le sait, 80 % de l'économie repose sur de petites entreprises ou de petits magasins familiaux, surtout en région. Il ne faudrait pas que la réglementation soit trop stricte pour ces entreprises et les empêche de suivre les plus grandes entreprises.

• (1750)

Le président: Merci, monsieur Gonzalo.

[Traduction]

Merci, monsieur Cooper.

[Français]

Monsieur Sari, vous avez la parole pour cinq minutes.

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais poursuivre sur le même sujet, que je trouve très pertinent.

Nous discutons pour savoir si la réglementation peut freiner, ou non, l'innovation ou l'économie numérique. Tout à l'heure, j'ai demandé de quelle réglementation et de quel contrôle on parle. Parle-t-on de réglementation qui touche le développement des systèmes? Je pense avoir compris, d'après ce qu'ont dit les témoins, que ce n'est pas possible, ou que c'est presque impossible.

Parle-t-on maintenant d'une réglementation de l'usage des données ou de l'exploitation de ces données? Je veux juste comprendre.

Tout à l'heure, j'ai demandé si on pouvait contrôler les algorithmes d'apprentissage, les grands modèles de langage et les réseaux de neurones artificiels, et j'ai demandé que, le cas échéant, on me dise de quelle façon on peut le faire.

Tout à l'heure, j'avais compris que c'était le côté technologique qui ressortait, maintenant. Compte tenu de mon parcours professionnel en technologie, je ne vois pas comment on pourrait contrôler les systèmes développés ailleurs, par des compagnies dans d'autres pays, alors qu'on n'a pas vraiment d'influence sur ces entités ou de pouvoir de réglementation en ce qui les concerne.

Vous dites que la réglementation ne peut pas être un frein, mais comment peut-on réglementer le développement des systèmes? Je ne parle pas de réglementer leur usage.

Frédéric Gonzalo: Voulez-vous que je réponde?

Abdelhaq Sari: Absolument.

Frédéric Gonzalo: Je vais laisser les autres témoins aborder davantage le volet des plateformes des grands modèles de langage, parce que, pour ma part, je crois que ce serait très difficile de réglementer, comme on l'a dit, ce que peuvent ou ne peuvent pas faire Anthropic, OpenAI et les autres.

En revanche, si l'on parle d'encadrement, prenons l'exemple des données. Parfois, les citoyens ne savent pas toujours où s'en vont les données qu'ils saisissent, par exemple, dans un fichier Excel qu'ils vont enregistrer. Où s'en vont ces données? Existe-t-il un danger que ces données se retrouvent entre les mains de...

Abdelhaq Sari: Ça, c'est cependant de la...

Le président: Attendez un instant, monsieur Sari. Le microphone de M. Gonzalo pose encore un problème pour les interprètes. Je vais arrêter le chronomètre pendant que nous vérifions ça.

Frédéric Gonzalo: M'entendez-vous mieux, maintenant?

Le président: Est-ce correct comme ça? Je crois que oui.

Vous pouvez continuer, monsieur Sari.

Abdelhaq Sari: J'aimerais juste préciser que, ce dont vous parlez, c'est beaucoup plus de sensibiliser les gens sur ce qui se passe, par exemple, quand ils soumettent un fichier Excel à un agent conversationnel ou un système de ce genre.

Ma question est simple. Peut-on contrôler ou influencer le développement des algorithmes de grands modèles de langage et d'apprentissage? C'est ça, ma question. A-t-on cette capacité?

On n'a peut-être pas la capacité de contrôler ce que l'utilisateur peut faire, mais on peut le sensibiliser. C'est ce que je comprends.

Frédéric Gonzalo: Voilà, c'est de la sensibilisation. On peut cependant assurer un encadrement pour dire aux gens de ne pas faire certaines choses parce que, si jamais il y avait une fuite de données, ils risqueraient d'enfreindre des lois qui s'appliqueraient dans ce cas.

En ce qui concerne les plateformes de grands modèles de langage, je vais laisser la parole aux autres témoins.

[Traduction]

Vasiliki Bednar: Pourquoi ne pouvons-nous pas envisager de réglementer des entreprises comme OpenAI? Est-ce parce qu'elles semblent dominantes? Est-ce parce que nous avons peur qu'elles nous intimident? Nous voyons actuellement des cas où les éditeurs et les auteurs canadiens sont intimidés par Google, qui a décidé, afin de pouvoir innover, de lier sa pratique de l'indexation à la possibilité d'apparaître dans les résultats de recherche. Les gens de Google disent que, si vous voulez apparaître dans les résultats de recherche, vous devez les laisser prendre toutes les données de votre site Web pour leur modèle. Nous ne devrions pas considérer que c'est inévitable et que nous devons l'accepter. Je dirais, et je l'ai déjà dit, qu'il s'agit d'un abus de leur position dominante. Si nous pouvions signaler, au Canada, que nous ne tolérerons pas cette pratique, quelle innovation pourrions-nous attirer?

Tout à l'heure — et même si je vous dis que ce n'est pas inévitable —, j'étais un peu pessimiste. J'ai parlé du chapitre sur le commerce numérique de l'ACEUM et j'ai dit qu'il contenait beaucoup d'éléments qui nous limitent. En réalité, c'est une occasion pour le Canada. Il n'y a pas de meilleur moment pour réfléchir à notre souveraineté; le véritable « ennemi », l'épouvantail, est-il le président Trump, ou allons-nous plutôt nous soumettre aux entreprises des « Sept Magnifiques »? C'est l'occasion pour le Canada de décider quels marchés nous voulons développer et garder ici. C'est ce que nous allons faire au moyen de la réglementation. Nous devons le faire sans craindre de représailles ni de sanctions.

[Français]

Abdelhaq Sari: Nous nous rejoignons là-dessus. Vous avez touché un autre angle et parlé d'avoir une espèce de CLOUD Act et d'avoir une certaine souveraineté numérique. Je suis tout à fait de votre avis en ce qui concerne la souveraineté numérique. À mon avis, il est possible de l'atteindre. Nous avons la capacité d'être souverains sur le plan numérique. Cependant, avons-nous actuellement cette souveraineté numérique, au Canada? C'est pour ça que je pose la question. À l'heure actuelle, nous n'avons pas la souveraineté numérique que nous pourrions avoir.

• (1755)

[Traduction]

Vasiliki Bednar: Nous avons du travail à faire. Je pense que le défi majeur, fondamental, de l'économie numérique est lié au fait que, pour les autres produits, nous avons des normes et des processus avant la commercialisation. Lorsque nous avons découvert l'économie numérique, les applications mobiles et les sites Web, ce qui était vraiment agréable et passionnant, c'était que ces produits pouvaient être commercialisés très rapidement.

Cela veut dire que les boutiques d'application comme celles de Google et d'Apple sont, pour ainsi dire, des régulateurs plus puissants de l'économie numérique que les États ou les pays comme le Canada. Ce sont elles qui décident ce qui arrive sur le marché et à quelles conditions, et cela contribue à créer et à exacerber cet écart entre notre capacité législative à suivre le rythme et à faire en sorte que la loi et les réalités réglementaires reflètent ce que les gens vivent dans leur vie quotidienne.

Paradoxalement, quand cela ne se produit pas et quand on a l'impression que l'État ne nous soutient pas, en tant que consommateurs et citoyens, la confiance s'érode et l'agitation s'intensifie.

Le président: Merci, madame Bednar.

[Français]

Merci, monsieur Sari.

Monsieur Thériault, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Luc Thériault: Je vais faire mon possible.

En octobre, le gouvernement a lancé un sprint national de l'intelligence artificielle qui vise à moderniser la stratégie d'intelligence artificielle au Canada. Ce sprint est mené par un groupe de travail qui se penche sur la Stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique fédérale. Pour définir sa stratégie renouvelée, le gouvernement va tenir compte des recommandations de ce groupe de travail, mais aussi des résultats d'une consultation publique.

Le problème est que plusieurs experts contestent déjà les résultats de cette consultation, qu'ils qualifient de peu fiables. Dans un article du *Devoir* paru le 29 octobre, on rapporte les propos de Matt Hatfield, qui trouve la situation préoccupante. « Il y a peut-être des internautes qui ont demandé à une IA de leur produire, par exemple, 100 réponses à soumettre », dit-il. Selon cet article, « il critique le fait que le gouvernement accepte les réponses anonymes sur son portail de consultations publiques ». Matt Hatfield ajoute: « Je crois que le gouvernement ne fait aucun effort pour savoir vraiment ce que les Canadiens pensent de l'IA. » L'article rapporte que, selon lui, « le ministre Evan Solomon aurait une “vision désinvolte” de l'intelligence artificielle, en se préoccupant davantage des occasions d'affaires et de l'innovation du secteur que des risques et des méfaits de cette nouvelle technologie ».

D'une part, est-ce possible que cette consultation soit tendancieuse? D'autre part, si c'est le cas, est-ce qu'on devrait exclure les réponses anonymes de cette consultation?

M. da Mota, vous pouvez répondre en premier à la question, ensuite ce sera au tour de M. Gonzalo.

[Traduction]

Matthew da Mota: C'est une idée.

Je n'ai pas d'opinion tranchée sur les rétroactions anonymes. Certaines personnes peuvent souhaiter rester anonymes pour des raisons légitimes, mais cela pose problème en ce qui concerne la qualité des contributions.

Même une brève consultation vaut mieux que rien, mais je crois que nous avons besoin de plus qu'une simple consultation. Il faut une plus grande reddition de comptes dans ces types de consultations, un processus et une discussion continus. Bien sûr, il y a le groupe de travail, mais je pense que nous pouvons mieux faire et mobiliser davantage les différentes collectivités concernées en même temps que les experts afin d'obtenir plus de rétroactions tout au long de ces processus à l'avenir.

Je ne connais pas les détails sur...

[Français]

Luc Thériault: Il est quand même question de 10 000 répondants en si peu de temps.

Monsieur Gonzalo, qu'en pensez-vous?

Frédéric Gonzalo: Effectivement, je pense que des résultats anonymes ne sont jamais un choix idéal quand on réalise des sondages. De toute manière, il y a l'aspect quantitatif et l'aspect qualitatif. Ça donne un certain écho. Cela dit, énormément d'études, de rapports et de sondages de nature plus qualitative permettent de voir ce qu'il en est pour les entreprises et les organisations.

Les sondages anonymes en ligne ont une certaine valeur, mais je pense qu'il faut doser et mettre dans la balance l'ensemble des considérations de votre comité aussi. Il y a quand même plusieurs actions entreprises. Il s'agira ensuite de peser tous les éléments pour dégager l'ensemble de l'œuvre.

Le président: Merci, monsieur Thériault, monsieur Gonzalo et monsieur da Mota.

[Traduction]

Madame Church, vous avez deux minutes et demie. Allez-y, je vous en prie.

Leslie Church: Merci.

Je voudrais revenir sur les changements que nous avons observés en ce qui concerne les normes et sur le mal que nous avons eu à nous adapter, à bien des égards, après l'ère des produits physiques.

Nous avons reçu au Comité des témoins qui ont présenté plusieurs points de vue différents, particulièrement sur la question de la responsabilité. D'une part, certains témoins ont dit que les lois existantes pouvaient être interprétées de manière à s'adapter à l'IA et aux plateformes numériques, ainsi qu'à certains des préjugés dont nous avons parlé aujourd'hui. D'autres témoins ont dit que des lois plus spécifiques pourraient être utiles, dans ce domaine, même s'il est difficile de cerner un système d'IA à usage général, en ciblant les préjugés qu'un utilisateur différent pourrait expérimenter ou subir sur cette plateforme.

Quel est votre avis sur la chose? Devrions-nous envisager une forme de responsabilité plus importante pour un système d'IA? De quoi pourrions-nous nous inspirer pour le cadre que nous devrions créer pour y arriver?

• (1800)

Vasiliki Bednar: Je pense que c'est très important. Dans un texte publié plus tôt cette année, j'ai dit que, si vous vous brûlez sur votre grille-pain ou si quelque chose arrive, vous avez un recours. Vous avez une garantie. Vous pouvez intenter une poursuite. Il y a des normes. Que faites-vous lorsqu'un robot conversationnel vous encourage à vous faire du mal ou à faire du mal à quelqu'un d'autre?

Cette question de la responsabilité renvoie probablement à bon nombre de questions sur la réglementation des plateformes qui ont été si difficiles pour le Canada, car, par le truchement du droit commercial, nous avons confirmé l'article 230 de la loi américaine, et nous avons donc reconnu qu'il est très difficile, voire inapproprié, de tenir des plateformes numériques responsables du contenu qu'elles diffusent. Aujourd'hui, nous voyons cette tendance s'accélérer avec les grands modèles de langage.

Auriez-vous des idées d'administrations inspirantes à nous donner?

Matthew da Mota: Je n'ai pas d'exemple précis d'administration qui me vient à l'esprit.

Une suggestion que j'ai déjà entendue consiste à lier la formation aux programmes d'agrément, comme l'ingénierie. Il faut s'assurer qu'il y a un ingénieur agréé dans la région où se déroule la formation ou le déploiement et garantir qu'il assume désormais la responsabilité du déploiement de cet outil.

C'est un exemple parmi d'autres. Il s'agit de s'assurer que les personnes impliquées dans le développement et le déploiement de ces outils seront effectivement tenues responsables dans le cadre des programmes existants, comme les programmes d'agrément, et ainsi de suite.

Le président: Merci.

Je tiens à dire aux membres du Comité, et je l'ai déjà souligné l'autre soir, qu'il est à mon avis essentiel que le ministre compare devant le Comité. Par l'intermédiaire de la greffière, nous avons tenté de communiquer avec lui et son cabinet à 11 reprises. Lundi, nous avons reçu sa réponse définitive, et il ne comparaitra pas devant le Comité.

J'encourage vivement les membres du Parti libéral à faire venir le ministre ici. Je pense que c'est une étape cruciale. Cette étude nous a permis d'obtenir beaucoup d'informations intéressantes. Je pense que le ministre doit comparaître devant le Comité et répondre à des questions sur certains des sujets dont nous avons discuté et à d'autres questions liées à son mandat.

Je suis extrêmement déçu que nous n'ayons pas réussi à faire venir le ministre ici.

Madame Lapointe, je vous demanderais d'intervenir, s'il vous plaît.

[Français]

Linda Lapointe: Je crois qu'aujourd'hui, il comparaît déjà en comité. La semaine prochaine, je crois qu'il sera en voyage dans le cadre du G7. C'est pour ça qu'il ne peut pas être des nôtres.

[Traduction]

Le président: Nous avons fait preuve d'une grande souplesse dans notre emploi du temps. Nous lui avons demandé à 11 reprises de comparaître devant le Comité. Chaque fois, il ne pouvait pas le faire.

Veillez l'encourager à venir. Nous allons poursuivre cette étude encore quelque temps, peut-être après notre retour. Nous avons besoin de la présence du ministre. Nous ne pouvons pas accepter un refus.

Je tiens à remercier nos témoins, Mme Bednar, M. Gonzalo et M. da Mota, d'être venus ici aujourd'hui. Vous avez vraiment apporté une grande valeur ajoutée à cette étude.

Monsieur da Mota, vous qui êtes ici pour la première fois, nous apprécions votre expertise sur la question.

Madame Bednar, si vous le souhaitez, notez la date du 3 décembre 2026 sur votre calendrier. Nous serons ravis de vous revoir dans un an.

C'est tout pour aujourd'hui. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>